

## Compte rendu de séance

### Séance du 22 Mai 2018

L' an 2018 et le 22 Mai à 19 heures 10 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

**Présents** : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SAMIN Nicolas,

Madame MILLANA Sandra, Monsieur GOSSET Cyrille,LEHU Franck, SANGLIER Emmanuel

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 14/05/2018

**Date d'affichage** : 15/05/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Loiret  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur FOURNIER Pierre

#### **Complément de compte-rendu:**

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Loyer appartement T2 rue des Hauts Talons - D-2018-020

Subvention aux associations - D-2018-021

Rénovation et sécurisation PPMS de l'Ecole Primaire : Dotation de soutien à l'investissement public local 2018 - D-2018-022

Interdiction de branchements rue de la Perrière et rue des Vauguignons - D-2018-023

#### • **Loyer appartement T2 rue des Hauts Talons**

réf : D-2018-020

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la vacance du logement T2 dont la commune est propriétaire et dont la location a été confiée à une agence immobilière.

Afin de louer l'appartement dans un délai raisonnable, il est apparu nécessaire d'adapter le loyer au marché du secteur.

Le loyer, charges comprises, proposé est actuellement de 460 € (360 € Loyer + 100 € de charges).

Il est aujourd'hui envisager une loyer d'un montant de 330 € et une provision de charge mensuelle de 75 € pour un montant total de 405 €

Vu les montants proposés,

Vu l'avis de la commission finances du 23 avril 2018,

Considérant la nécessité d'adapter le loyer proposé aux prix du marché locatif du secteur,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'appliquer de nouveaux tarifs pour le T2 rue des Hauts Talons : 330 € de loyer + 75 € de charges**
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération**

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

• **Subvention aux associations**

réf : D-2018-021

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GONET, fait part des demandes de subvention des associations de Messas.

Après étude des dossiers déposés, la Commission Finances a proposé les montants suivants, correspondant aux montants demandés par les associations :

- ASLM : 850 €
- Amicale des Pompiers : 350 €
- Coopérative scolaire : 1150 €
- Messas en fête : 100 €
- Association des parents d'élèves : 350 €

Pour les étrennes du facteur, il est proposé 20 €.

Vu l'avis de la commission finances du 23 avril 2018,

Considérant l'importance pour la commune de soutenir le tissu associatif,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'accorder les montants suivants aux associations de Messas :

- ASLM : 850 €
- Amicale des Pompiers : 350 €
- Coopérative scolaire : 1150 €
- Messas en fête : 100 €
- Association des parents d'élèves : 350 €
- Etrences du facteur : 20 €

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

• **Rénovation et sécurisation PPMS de l'Ecole Primaire : Dotation de soutien à l'investissement public local 2018**

réf : D-2018-022

Madame le Maire donne la parole à Madame THEVOT, 1ère adjointe qui expose le projet suivant : Rénovation et sécurisation PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) de l'Ecole Primaire.

Les objectifs ainsi poursuivis sont :

- Amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement grâce à la réparation de la toiture défectueuse.
- Sécurisation des enfants, des enseignants et du personnel de l'Ecole avec l'achat du matériel (store et film) et l'installation de stores occultant, notamment dans le cadre du plan vigipirate.
- Amélioration de la surveillance des enfants pendant les temps de récréation et les temps périscolaires pour l'accès aux toilettes avec la rénovation de la porte des toilettes.
- Sécurisation de l'accès principal à l'école avec la pose d'une barrière pivotante.

Monsieur FOURNIER demande s'il ne serait pas plus pertinent de mettre en place un système de vidéo surveillance.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 15980.68 € HT et 17044.24 € TTC

Madame THEVOT, 1ère adjointe, informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- d'adopter le projet rénovation et sécurisation PPMS de l'Ecole Primaire pour un montant de 17044.24 € TTC
- d'adopter le plan de financement ci-dessous

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Travaux	15980.68	17044.24	DSIL	12784.54	13635.40
			Région		
			Département		
			Autres		
			AUTOFINANCEMENT	3196.14	3408.84

<b>Total</b>	<b>15980.68</b>	<b>17044.24</b>	<b>Total</b>	<b>15980.68</b>	<b>17044.24</b>
--------------	-----------------	-----------------	--------------	-----------------	-----------------

- de solliciter une subvention de 12784.54 € au titre de la DSIL, soit 80% du montant du projet
- de charger Madame le Maire de toutes les formalités

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

• **Interdiction de branchements rue de la Perrière et rue des Vauquignons**

réf : D-2018-023

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal les travaux d'enfouissement et d'amélioration de l'éclairage public réalisés dans les rue de la Perrière et des Vauquignons.

A l'issue de ces travaux, les revêtements voiries seront totalement refaits.

Compte tenu des coûts pour la collectivité, et afin de maintenir la voirie dans un bon état aussi longtemps que possible, il est proposé d'interdire tout branchement aux riverains des rues de la Perrière et des Vauquignons pendant 5 ans dès les revêtements définitifs réalisés.

Les riverains ont été informés de l'interdiction à venir par courrier distribué dans les boîtes aux lettres en décembre 2017 et informés de nouveau dans le Messas Discute d'avril 2018.

Vu l'information transmise aux riverains,  
Vu les coûts des travaux pour la collectivité,  
Considérant la nécessité de conserver une voirie en bon état,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- d'interdire les travaux de voiries et branchement pour les riverains dans les rues de la Perrière et des Vauquignons pour une durée de 5 ans à compter de la réfection totale de la voirie

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

- Participation Citoyenne

Monsieur Gonet explique le dispositif participation citoyenne proposé par la gendarmerie (en lieu et place de voisins vigilants, désormais organisé par une société privée). Pour cela, il doit être mis en place une convention entre la Gendarmerie, la Commune et la Préfecture. Les panneaux annonçant le dispositif sont à la charge de la commune.

- Transfert assainissement ASL Clos de la Bonne Dame à la Communauté de Commune

Madame le Maire expose les informations suivantes :

Vu l'avis de la Commission travaux-urba du 5 avril 2018,

Le 10 novembre dernier, l'ASL dans son assemblée générale extraordinaire émettait le souhait de transférer les réseaux d'eaux usées dans le domaine public. Nous avons reçu et transmis à la CCTVL le 23 avril 2018 les éléments suivants :

- le PV de réception signé de Véolia Eau fait le 07 janvier 2014. Ceci déclare conforme les installations et ne relève aucune remarque
- les plans de récolement dudit lotissement
- le PV de l'ASL

Pour information, ces travaux ont été dimensionnés pour recevoir une dizaine de maisons supplémentaires en amont. A cette fin, une antenne côté aire de parking a été prévue pour permettre une poussée optimale.

Au 1er janvier 2018, cette compétence a été transférée à la CCTVL. En conséquence, il revient à la communauté de communes de délibérer et Madame le Maire prie les membres présents de prendre acte de cette information.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le à h en Maire de Messas.

Séance levée à: 20:07

En mairie, le 19/06/2018  
Le Maire  
Shiva CHAUVIERE